

Master Management et commerce international

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 mars 2019

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 2 juillet 2019

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 10 mars 2020

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 4 mai 2021

Modifié par conseil d'administration le 9 mars 2022

Modifié par le conseil des études et de la vie étudiante le 11 avril 2023

Modifié par conseil d'administration le 20 avril 2023

Modifié par le conseil des études et de la vie étudiante le 3 juillet 2023

Première année master Management et commerce international

Article premier

Les épreuves conduisant au M1 Économie-gestion mention Management et commerce international sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 2

La première session comporte deux périodes d'examens.

Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1er semestre ont lieu en janvier. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin à l'issue du deuxième semestre.

Les étudiants qui ne sont ni en apprentissage ni en contrat de professionnalisation suivent une « Conférence de méthode » à chaque semestre sanctionnée par un CCAC au premier semestre et une épreuve orale au second semestre.

Pour les étudiants qui sont en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, le dépôt de leur rapport de mission en entreprise s'effectue également en juin.

L'assiduité des étudiants à tous les enseignements est obligatoire. Tout manque d'assiduité est sanctionné par les entreprises pour les apprentis ou contrat de professionnalisation, pris en compte dans les épreuves organisées dans les conférences de méthode pour les autres.

Article 3

Chaque semestre est composé de deux unités :

- une unité d'enseignements fondamentaux ;
- une unité d'enseignements complémentaires.

Article 4

Les enseignements ci-après donnent lieu aux examens et notations suivants :

UEF 1 notée sur 60

3 enseignements (Économie internationale, Économie et environnement international de l'entreprise et Coopération économique internationale) font l'objet soit d'examen(s) en CCAC, soit d'un examen écrit soit d'un examen oral aux choix de l'enseignant. Chaque matière est notée sur 20 ;

UEC 1 notée sur 50 ou 70

Les 5 enseignements de cette unité d'enseignement font l'objet :

- d'un CCAC (Bureautique avancée) ;
- d'un CCAC et d'un oral (TD d'Anglais), moyenne des 2 notes ;
- soit d'une épreuve écrite d'1h30 (Enjeux douaniers et sécurité économique) soit d'un CCAC soit d'une épreuve orale ou une combinaison de ces modalités (au choix de l'enseignant) ;
- d'une épreuve orale ou un CCAC ou d'une épreuve écrite (au choix de l'enseignant) (Finance internationale I et Gestion financière de l'entreprise).

Les cinq notes sont sur 10.

Les étudiants n'ayant pas signé de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation suivent également une « Conférence de méthode », qui fait l'objet d'un CCAC, notée sur 20. Leur note d'UEC 1 est en conséquence sur 70.

UEF 2 notée sur 60

Les 3 enseignements de cette unité d'enseignement font l'objet d'un CCAC ou d'une épreuve écrite ou orale (au choix de l'enseignant) :

- Logistique et transports internationaux sur 20 points;
- Gestion des risques de crédit dans l'échange international sur 20 points;
- Managerial economics sur 20 points .

UEC 2 notée sur 60 ou 80

Les 6 enseignements de cette unité d'enseignement font l'objet :

- d'un CCAC (Base de données, Mathématiques et statistiques appliquées à la finance, Initiation au marketing, Management international et Gestion de projets) ;
- d'un CCAC et d'un oral (TD d'Anglais) moyenne des 2 notes ;

Les six notes sont sur 10.

Les étudiants n'ayant pas signé de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation suivent également une « Conférence de méthode », qui fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20. Leur note d'UEC 2 est en conséquence sur 90.

L'enseignement « séminaires d'expériences professionnelles » ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Rapport d'alternance (noté sur 20)

La validation de la première année de Master des étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage ou de de professionnalisation est soumise à la remise d'une fiche d'évaluation remplie par le maître d'apprentissage (livret d'apprentissage) d'une part, à la rédaction d'un rapport de mission d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) noté par les directeurs de la formation d'autre part, qui servent de référence principale pour évaluer la capacité du candidat à s'insérer dans la vie professionnelle.

Total des notes : 250 (270 pour les étudiants n'ayant pas signé de contrat d'apprentissage)

Toute défaillance est éliminatoire.

La moyenne générale de 10/20 est requise pour valider la première année de master, soit 125 points (135 pour les étudiants n'ayant pas signé de contrat d'apprentissage).

Cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 : passable, 13 : assez-bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Article 5

Les étudiants n'ayant pas obtenu une moyenne générale de 10/20 sont admis à redoubler une seule fois.

Article 6

Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout ouvrage, recueil ou document, support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.). L'usage de tout ouvrage, recueil ou document portant des annotations personnelles est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude est passible de poursuites disciplinaires.

Article 7

Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu dont la note est déterminée en tenant compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis.

Article 8

Une unité d'enseignements est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne.

Article 9

Un maximum de 2 points par semestre peut être attribué au titre des activités sportives pratiquées à l'Université Paris II figurant dans une liste de disciplines arrêtée chaque année par le Président de l'Université (activités qualifiantes). Ces points sont pris en compte dans le calcul de la moyenne générale de l'unité d'enseignements complémentaires du ou des semestres concernés par l'activité sportive.

Par dérogation à l'alinéa 1, les étudiants en situation de handicap identifiés au Relais Handicap Santé ne pouvant pas pratiquer les activités physiques proposées par le service des sports de Paris II en raison de leur handicap peuvent néanmoins obtenir des points sport dès lors que leur pratique sportive s'accomplit dans un club membre de la fédération HandiSport d'une part, et que la discipline figure parmi la liste des activités qualifiantes d'autre part. Un suivi en vue de l'évaluation sera effectué par un enseignant du service des sports.

Pour être évalué, tout étudiant doit assister à un minimum de 10 cours semestriels sur les 12 enseignés, une seule séance de cours par semaine étant validée par l'enseignant du service des sports. Les points sont attribués par les enseignants du service des sports selon le barème suivant :

- 0 à 1 point pour l'investissement ;
- 0 à 0,5 point pour le niveau atteint ;
- 0 à 0,5 point pour la pratique compétitive.

Un étudiant qui redouble et qui a validé l'unité complémentaire d'un semestre ne peut obtenir de points sport pour ce même semestre (UEC)

Article 10

Les enseignements facultatifs de langue suivis pendant deux semestres sont rattachés à l'unité d'enseignements complémentaires 2. Ces enseignements sont organisés dans la mesure des possibilités.

Au titre des enseignements facultatifs de langue suivis pendant deux semestres, un maximum de 3 points peut être attribué. Ces points sont pris en compte lors du calcul de l'unité d'enseignements complémentaires 2.

Article 11

Les ateliers de professionnalisation « Découverte de l'entrepreneuriat » ouverts en 1^{ère} année de Master (M1), dans la limite des places disponibles, peuvent permettre aux étudiants inscrits en formation initiale d'obtenir un maximum de 3 points. Ces points sont attribués par le chargé de travaux dirigés en fonction de l'assiduité et de la participation. Ils sont pris en compte dans le calcul de la moyenne générale de l'unité d'enseignement complémentaire du second semestre.

Article 12

Les étudiants ayant validé leur 1^{ère} année de Master et qui en font la demande auprès du service de la scolarité du Master, se verront délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de la maîtrise correspondante.

Article 13

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves.

TITRE II : SECONDE SESSION**Article 14**

La seconde session est organisée au titre des unités d'enseignements que l'étudiant n'a pas validées à la première session.

Article 15

Le candidat présente lors de la seconde session, organisée au titre des unités d'enseignements qu'il n'a pas validées, les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Par dérogation à cette disposition, les notes, quelles qu'elles soient, sont définitivement acquises et reportées à la seconde session pour les épreuves organisées dans le cadre des Conférences de méthode et pour le rapport de mission d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Il n'est pas tenu compte, lors de la seconde session, des notes de contrôle continu obtenues dans les matières assorties de travaux dirigés. Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs de langues et de sports, sont acquis, quels qu'ils soient, au titre de l'année universitaire en cours.

Article 16

En cas d'échec à la seconde session, les unités d'enseignements dans lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne lui sont définitivement acquises.

Article 17

Par dérogation à ces dispositions, sur proposition du médecin de médecine préventive et sur validation du président du jury, les étudiants dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), peuvent conserver, épreuve par épreuve, leurs notes égales ou supérieures à la moyenne.

Formation initiale hors apprentissage

Semestre UE	Contenu des enseignements	CM	TD	Contrôle des connaissances
<u>Semestre 1</u> UEF 1	<u>3 matières obligatoires :</u> Économie internationale Économie et environnement internationale de l'entreprise Coopération économique internationale	36h 36h 36h		15 ECTS CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20
UEC 1	<u>6 matières obligatoires :</u> Enjeux douaniers et Sécurité économique Gestion financière de l'entreprise Finance internationale I Bureautique avancée Anglais Conférence de méthode	24h 24h 24h 6h	24h 18h	15 ECTS écrit 1h30/10 ou oral ou CCAC CCAC ou oral ou écrit 1h30/10 CCAC oral ou écrit 1h30/10 CCAC/10 oral/10 ; CCAC/10 (moyenne des 2 notes / 10) CCAC / 20
<u>Semestre 2</u> UEF 2	<u>3 matières obligatoires :</u> Logistique et transports internationaux Managerial economics Gestion des risques de crédit dans l'échange international	24h 24h 24h		10 ECTS CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20
UEC 2	<u>7 matières obligatoires :</u> Initiation au marketing Management international Gestion de projets	24h 24h 6h 12h		20 ECTS CCAC/10 CCAC/10 CCAC/10 CCAC/10

	Mathématiques et statistiques appliquées à la finance Base de données Anglais		21h 18h	CCAC/10 oral/10 ; CCAC/10 (moyenne des 2 notes / 10) CCAC/20 Non évalué
	Conférence de méthode Séminaires d'expériences professionnelles	6h 12h		
Total annuel pour 1 étudiant	459h	324h	135h	60 ECTS

Formation en initiale en apprentissage

Semestre UE	Contenu des enseignements	CM	TD	Contrôle des connaissances
<u>Semestre 1</u>				
UEF 1	<u>3 matières obligatoires :</u> Économie internationale Économie et environnement internationale de l'entreprise Coopération économique internationale	36h 36h 36h		20 ECTS CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20 CCAC ou écrit ou oral/20
UEC 1	<u>6 matières obligatoires :</u> Enjeux douaniers et Sécurité économique Gestion financière de l'entreprise Finance internationale I Bureautique avancée Anglais Séminaire « Comportement professionnel »	24h 24h 24h	24h 24h 8h	10 ECTS écrit 1h30/10 ou oral ou CCAC CCAC ou oral ou écrit 1h30/10 CCAC oral ou écrit 1h30/10 CCAC/10 oral/10 ; CCAC/10 (moyenne des 2 notes / 10) Non évalué

<u>Semestre 2</u>				20 ECTS
UEF 2	<u>3 matières obligatoires :</u>			
	Logistique et transports internationaux	24h		écrit ou oral ou CCAC/20
	Managerial Economics	24h		écrit ou oral ou CCAC/20
	Gestion des risques de crédit dans l'échange international	24h		écrit ou oral ou CCAC/20
UEC 2	<u>7 matières obligatoires :</u>			10 ECTS
	Initiation au marketing	24h		CCAC/10
	Management international	24h		CCAC/10
	Gestion de projets		21h	CCAC/10
	Mathématiques et statistiques appliquées à la finance		18h	CCAC/10
	Base de données		24h	CCAC/10
	Anglais		24h	oral/10 ; CCAC/10 (moyenne des 2 notes / 10)
	<u>Rapport de mission d'alternance</u>		5h	rapport et livret /20
	<u>Séminaires d'expériences professionnelles</u>	12h		sans évaluation
Total annuel pour 1 étudiant		460h	312h	148h
				60 ECTS

2^{ème} année (M2), Parcours Management et commerce international

Volet formation initiale en apprentissage

Les épreuves d'examens ne comportent qu'une seule session. Elles varient selon la nature des enseignements, les notes finales pouvant être modulées afin de tenir compte de l'assiduité des étudiants.

UE de base : 60 coefficients

Les trois enseignements (Économie et droit de la concurrence d'une part, Marketing international d'autre part et Droit du commerce international) font l'objet soit d'un CCAC, soit d'une épreuve écrite soit d'une épreuve orale au choix de l'enseignant (chaque matière est notée sur 20)

UE d'approfondissement : **80** coefficients

Les 4 enseignements de cette unité d'enseignement font l'objet d'un CCAC, d'une épreuve écrite ou d'un oral au choix de l'enseignant. Les quatre notes sont sur 20.

UE de langue de spécialité : **30** coefficients

L'enseignement obligatoire d'anglais de spécialité fait l'objet d'un CCAC, d'une épreuve écrite ou d'un oral au choix de l'enseignant. La note est sur 30.

UE de la vie professionnelle : **80** coefficients

Les enseignements font l'objet d'un CCAC, d'une épreuve écrite ou d'un oral au choix de l'enseignant. Les huit notes sont sur 10.

Mémoire de recherche : **60** coefficients

Le mémoire est soutenu devant un jury composé du directeur de recherche et d'un autre enseignant de l'équipe pédagogique ; il est noté sur 60, toute note < 5 étant éliminatoire sauf délibération spéciale du jury.

Note de comportement professionnel : **20** coefficients

L'obtention du Master est soumise à la remise d'une fiche d'évaluation remplie par le maître d'apprentissage (livret d'apprentissage) et à la rédaction d'un rapport de mission en entreprise validé par les directeurs de la spécialité qui servent de référence principale pour évaluer la capacité du candidat à s'insérer dans la vie professionnelle ; elle est notée sur 20, un 0 étant éliminatoire* sauf délibération spéciale du jury.

* Tout apprenti ayant accumulé au cours de l'année plus de 70 heures d'absences non justifiées au sens du code du travail voit sa note de professionnalisation ramenée à 0.

Méthodologie décisionnelle en situation de crise : **20** coefficients

Conduites de projets : **10** coefficients

La note de 10 reflète essentiellement le comportement et l'investissement de l'étudiant avant, pendant et après la réalisation du projet retenu.

Prise de décision en situation de risque (séminaire organisé dans le cadre de la convention avec Scyfc) En supplément du stage. 10 coefficients (note sur 10)

Afin de valoriser dans une formation internationale la maîtrise d'une troisième langue (en plus de la langue maternelle et de l'anglais), les étudiants ayant obtenu d'un organisme officiel (Institut Cervantès, Goethe Institut, INALCO, Centre Culturel de Russie, Consulats italiens en relation avec l'université de Sienne, etc.) une certification respectant les normes établies par le Conseil de l'Europe obtiendront, sur présentation de leur certificat avant la date de délibération, une bonification de points dans les conditions suivantes : de 0 (niveaux A) à 6 points (niveau C2).

Total des coefficients : **370** points

Sous réserve de l'absence de note éliminatoire (mémoire et comportement professionnel), le diplôme de Master, spécialité Commerce et Management International, est attribué à tout étudiant ayant obtenu un minimum de 185 points.

Il s'agit d'un diplôme de sciences économiques.

Mentions :

- Passable, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 13/20
- Assez bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 13/20 et inférieure à 15/20
- Bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 15/20 et inférieure à 17/20
- Très bien, pour une note moyenne calculée sur le total des épreuves égale ou supérieure à 17/20

Total ECTS : 60

Volet formation continue

Une seule session d'examen est organisée :

- chaque enseignant choisit, en fonction de ses objectifs pédagogiques et en accord avec les responsables du diplôme, d'avoir recours à un contrôle continu, une épreuve écrite ou un oral dans les matières des modules 2, 3 et 4, soit au total $9 \times 20 = 180$ coefficients ;
- la soutenance d'un mémoire de fin d'études devant un jury d'au moins deux membres donne lieu à l'attribution de 60 coefficients supplémentaires tandis que le séminaire de décision en situation de crise fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20.

Sont déclarés admis, les étudiants ayant obtenu au moins 130 points sur 260 sur l'ensemble des épreuves.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 ;
- **Très bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

ECTS : l'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS

Validation MBA de Stratégie économique internationale

L'étudiant du DU doit être inscrit au M2, valider ce dernier et obtenir une moyenne de 10/20 aux deux ateliers, chacun d'eux étant noté sur 20. La réussite au MBA suppose de valider simultanément le DU et le M2.